



FAJEF

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE COMMON LAW INC.

Communiqué de presse

Diffusion immédiate

Le 28 février 2008

Concours national Laskin : La crème de la plaidoirie bilingue est à Winnipeg

Winnipeg, le 28 février 2008 – La Fédération des juristes d'expression française de common law inc. (FAJEF) est heureuse de s'associer au concours de plaidoirie étudiante bilingue Laskin, qui aura lieu à Winnipeg les 29 février et 1^{er} mars et qui permettra à vingt facultés de droit canadiennes de débattre dans les deux langues officielles du Canada.

« Nous sommes très fiers de collaborer à ce concours d'importance, dit maîtresse Louise Aucoin, présidente de la FAJEF. C'est un concours qui fait la promotion du bilinguisme judiciaire, qui permet à des étudiants de tout le Canada de se rencontrer et qui fait réfléchir sur les questions sociales qui orienteront l'avenir du Canada, poursuit-elle. » Cette année, le sujet de plaidoirie choisi est la portée juridique de la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles*.

L'on profitera en outre de cette édition de Winnipeg pour lancer un prix spécial, qui sera attribué au meilleur plaideur de l'événement dès 2009.

Lors du concours, les étudiants présentent un mémoire écrit et deux plaidoiries orales, dans l'une des deux langues officielles, auprès de bancs composés d'un juge, d'un professeur de droit et d'un avocat de pratique privée. Les juges sont obligatoirement bilingues. Les étudiants plaident dans la langue de leur université, mais l'un des quatre membres d'une équipe doit obligatoirement plaider dans la langue officielle qui n'est pas celle de sa faculté de droit.

Le principe du bilinguisme est rigoureusement respecté par les organisateurs et les facultés de droit participantes, et le concours Laskin se démarque par son souci de la pertinence pour l'avancement du droit et de la société canadienne.

Le concours Laskin a été fondé à la mémoire du juge Bora Laskin il y a plus de 15 ans. Il distribue plusieurs prix, dont ceux de la meilleure équipe appelante, la meilleure équipe d'intimés, le meilleur mémoire et le meilleur plaideur individuel.

- 30 -

Renseignements : Rénald Rémillard, directeur général
Fédération des associations de juristes d'expression française
de common law inc.
Tél. : (204) 237-1818, poste 436
rremillard@ustboniface.mb.ca

La Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc. est le regroupement des associations régionales, provinciales ou territoriales de juristes d'expression française engagés à promouvoir et à défendre les droits linguistiques des communautés francophones et acadiennes, notamment en favorisant l'accès à la justice en français partout au Canada. 200, av. de la Cathédrale, bureau 2303, Saint-Boniface (MB) R2H 0H7.